



Séance ordinaire du 7 février 2023
Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la commune de PORTE-DE-SAVOIE

Délibération n°07022023D07

Objet : Travaux – approbation de la convention technique relative à la gestion des aménagements réalisés sur la RD 12

Date de la convocation et de l'affichage : le 1^{er} février 2023

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 25

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de conseiller n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 27

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois, le 7 février à 19h00, le conseil municipal de la commune de PORTE-DE-SAVOIE, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Franck VILLAND, Maire.

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
VILLAND Franck	X			
BAZIN Jean-Jacques	X			
LEVANNIER Caroline	X			
VELTRI Jacques	X			
BANNAY-CODET Martine		X		CHAPUIS Patrick
GUILLEMAT Serge	X			
FOURNIER Evelyne	X			
CHAPUIS Patrick	X			
DIARRA Aly	X			
GALLET Daniel	X			
LOYET Gilbert	X			
BERARD Annie	X			
GUILLOT Jean-Marie	X			
GIRAUD Chantal	X			
CARREL Christine		X		BAZIN Jean-Jacques
BILLARD Roger	X			
DUCRET Régine	X			
VIBOUD André	X			
CORDEL Lionel	X			
CHAMPONNOIS Fabien	X			
DEBERNARDI Séverine	X			
HENICKE Sarah			X	
AVILA Mylène			X	
PLAGNOL Jean-Luc	X			
LABORET Daniel	X			
BORDON Francine	X			

Accusé de réception en préfecture
073-200083681-20230207-07022023D07-DE
Date de télétransmission : 08/02/2023
Date de réception préfecture : 08/02/2023

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
GARLATTI Ghislain	X			
DA SILVA Elodie	X			
GOAËR Yves	X			

A été nommé secrétaire de séance : GOAËR Yves.

VU l'article L2121-29 du code général des collectivités territoriales.

VU le projet de convention technique n°DI-SES-2022-62 proposé par le Département de la Savoie.

Pièce-jointe : projet de convention (PJ n°7)

Rapporteur : Jacques VELTRI, Adjoint en charge des travaux et du patrimoine bâti.

Exposé des motifs : dans le cadre des travaux d'amélioration et de sécurisation des arrêts de transports scolaires, la commune de Porte-de-Savoie a réalisé sur la route départementale (RD) 12, un aménagement permettant de sécuriser l'accès et l'attente aux deux arrêts de transport scolaire du secteur. Initialement situés à proximité des sanitaires du lac de Saint-André, les deux arrêts ont été déplacés au plus proche des zones habitées et connectés à des cheminements sécurisés.

Cet aménagement est constitué de deux quais-bus accessibles et d'un passage piéton permettant une traversée sécurisée de la route du lac de Saint-André (RD12).

Ces travaux réalisés sur route départementale, sous maîtrise d'ouvrage communale, font l'objet d'une convention technique qui fixe d'une part les conditions d'occupation du domaine public routier départemental par la collectivité et d'autre part, les modalités de réalisation, de gestion et d'entretien des ouvrages.

Elle précise notamment :

- Les caractéristiques techniques de l'ouvrage (géométrie, signalisation verticale et horizontale) ;
- Les notions de responsabilité liées à l'ouvrage ;
- Les notions concernant l'entretien et la surveillance des équipements.

La convention proposée par le Département de la Savoie s'étend pour une durée égale à la durée de vie des équipements.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

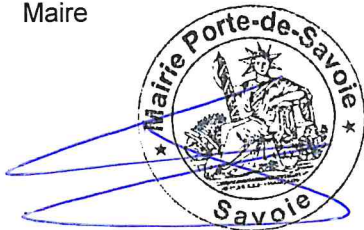
- **APPROUVE** la convention technique n°DI-SES-2022-62 relative aux travaux d'aménagement de deux quais-bus, réalisés sous maîtrise d'ouvrage communale, sur la route départementale (RD) 12
- **AUTORISE** le maire, à signer ladite convention technique n° DI-SES-2022-62

Fait et délibéré à Porte-de-Savoie le 7 février 2023.

Mis en ligne sur le site internet de la commune à compter du 9 février 2023

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été transmis au Représentant de l'Etat le 8 février 2023.

Franck VILLAND
Maire



Yves GOAËR
Secrétaire de séance

Accusé de réception en préfecture
073-200083681-20230207-07022023D07-DE
Date de télétransmission : 08/02/2023
Date de réception préfecture : 08/02/2023